

PROCÈS VERBAL du CONSEIL SYNDICAL
PETR du Grand Beauvaisis
23 mars 2022 à 14h

Sous la présidence de M. Jacques TAVEAU, Président du PETR du Grand Beauvaisis

Le Président signale l'enregistrement vocal du présent comité syndical pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Monsieur DEVILLERS Dominique, Monsieur VANYSACKER Hubert

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Monsieur TAVEAU Jacques,

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray

Monsieur BATOT Patrick, Monsieur DUDA Jean-Michel, Monsieur LEVASSEUR Alain

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Madame CUVELIER Fabienne, Monsieur ESTIENNE Jean-Pierre,

Délégués suppléants (avec voix délibérative) :

Monsieur DEKKERS Hans a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Jean-François

Monsieur PIA Franck a donné pouvoir à Monsieur DORIDAM Jacques

Délégués suppléants (sans voix délibérative) :

Monsieur CORDIER Dominique,

Monsieur DANIEL Laurent, Monsieur GILLES Thierry

Excusés :

Monsieur BELLANGER Éric, Madame BERTOGLI Eloïse, Monsieur BOURLEAU Aymeric, Monsieur CAUWEL Jean, Madame CAYEUX Caroline, Monsieur CHISS Lionel, Monsieur DEKKERS Hans, Madame DOISNEAU Marie, Monsieur DUFLOT Martial, Monsieur DUFRESNES Dominique, Monsieur GAMBLIN Frédéric, Monsieur GERMAIN Sylvain, Monsieur GILLES Thierry, Monsieur GIRAULT Laurent, Monsieur LARCHER Jacques, Monsieur LASSERON Jérôme, Madame LEJEUNE Béatrice, Monsieur MEUNIER Benjamin, Monsieur MOISAN Jean-François, Monsieur NOEL Vincent, Monsieur PIA Franck, Madame PITOIS Edwige, Monsieur SAHNOUN Ali, Monsieur SMESSAERT Philippe, Monsieur TOURAIN Eric, Monsieur TRIBOUT Eric, Monsieur VASSELLE Alain, Monsieur VERBEKE Pascal, Monsieur VERMEULEN France

Invités présents :

Madame DELBOUILLE-CARPENTIER Magali, Monsieur LAPLANCHE David, Madame LUFROY Sandrine, Madame PITOIS Edwige, Madame VAIN Justine

Quorum atteint, Madame CUVELIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité du 10 février 2022 est soumis au vote, puis adopté par le comité syndical.

I – ORDRE DU JOUR

- Actualités diverses
- Audit et process
- Projet de territoire approfondi
- Délibérations proposées :
 - Administratif : présentation et vote du compte de gestion ;
 - Administratif : présentation et vote du compte administratif ;
 - Administratif : examen et approbation du Budget primitif ;
 - Appel à cotisations aux membres du PETR du Grand Beauvaisis ;
 - Création du poste pour accroissement temporaire d'activité d'assistante de direction ;
 - GAL LEADER : demande de subvention ingénierie GAL pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Delbouille-Carpentier pour l'exposé.

II – ACTUALITES DIVERSES

1- Courrier SCoT à l'adresse de la référente régionale de la Fédération Nationale des SCoT

Le PETR a proposé à la signature de l'ensemble des présidents des EPCI un courrier adressé à la Référente Régionale de la Fédération Nationale des SCoT, Madame Rossignol. Ce courrier est relatif à la conférence Régionale des SCoT qui s'est tenue le 21 février dernier.

La conclusion du courrier est que les élus du PETR acceptent la loi mais ont une « ligne rouge », celle que le SRADDET révisé ne soit pas plus exigeant que la loi (réduction de 50% de la consommation foncière sur les 10 prochaines années par rapport aux 10 dernières années).

Monsieur Duda demande si ce courrier a bien été envoyé à la Communauté de Commune du Vexin Thelle qui souhaiterait envoyer un courrier similaire. Mme Delbouille atteste que le document a été envoyé en word pour plus de facilité d'appropriation.

Monsieur Estienne a assisté à une réunion sur la PRADDET. Le positionnement régional est possiblement différent de celui du PETR. La logique de solidarité territoriale qui entrainerait une réduction de la consommation de 50% à l'échelle régionale et une déclinaison infra régionale en fonction des enjeux locaux pourraient aller au-delà de la réduction de 50 % aux échelles locales.

Monsieur Taveau explique que l'objectif à l'échelle du PETR est de porter une voix globale sur le secteur du Beauvaisis. Ce travail est à poursuivre et à développer.

Madame Cuvelier insiste sur l'importance de la traçabilité de ces courriers dans un contexte régional complexe. Cet exercice pourra être renouvelé si besoin.

Madame Delbouille précise que la conférence des SCoT demande à chaque échelle départementale de désigner 4 élus référents, représentant de SCoT. Pour rappel la conférence régionale des SCoT est une instance de consultation de l'ensemble des SCoT régionaux. La difficulté relative à ces désignations est qu'il n'y a pas de « mode d'emploi » officiel et pose clairement des questions de légitimité

Monsieur Estienne indique que l'UMO se positionne comme interlocuteur isarien à travers ses demandes aux territoires de faire remonter les besoins en matière de foncier.

Monsieur Taveau propose de réfléchir à positionner un élu du PETR représentant d'un SCoT afin de porter le positionnement local.

⇒ **Relevé de décision :**

- **Le comité syndical décide de poursuivre la réflexion concernant le positionnement d'un élu du PETR comme référent départemental.**

2 – Les projets de décrets d'application des dispositions de la loi Climat concernant la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont mis en consultation publique sur le site du ministère de la transition écologique

Il y a 3 projets de décrets d'application :

- 1) Relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols (fixation et suivi des objectifs des documents de planification et d'urbanisme)
- 2) Relatif aux objectifs et règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du SRADDET
- 3) Relatif au rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Monsieur Taveau souligne la nécessité d'avoir des techniciens en interne capable de décrypter ce sujet complexe.

Monsieur Estienne explique que la difficulté de ces sujets est qu'au-delà des outils existant (SCoT, PLUI, ADS, outil de mesure). Il est compliqué de les mettre en œuvre car les intérêts sont encore très souvent communaux.

Monsieur Devillers précise que l’articulation des documents SCoT, PLUI est également un sujet d’importance et complexe.

Madame Cuvelier indique que des observatoires pourraient se mettre en place mais pour être efficace cela supposerait que tout le monde se mette d’accord sur la méthodologie.

Madame Delbouille explique que la méthode est un sujet majeur d’autant plus que les territoires ne sont pas au même stade d’avancement.

3 – Séance de travail relative à la définition du projet porté sur l’année 2022 – filières patrimoniales interrégionales

Madame Delbouille explique qu’un RDV avec le PETR du Pays de Bray s’est tenu afin de structurer le projet pour 2022. Il est proposé que celui-ci prenne la forme d’un livret pédagogique autour de l’argile, la poterie et la céramique qui abordera la ressource, l’environnement, l’histoire territoriale, l’artisanat d’art, le patrimoine etc. Ce livret pourrait être accompagné d’une cartographie à visée touristique ou excursionniste.

Monsieur Estienne souhaite préciser que, concernant le livre blanc de l’étude de faisabilité (PNR), le bureau s’est positionné défavorablement à sa diffusion mais aussi à son élaboration.

⇒ **Le comité syndical :**

- **Valide les orientations relatives au projet 2022 telles que présentées.**
- **Ne souhaite pas s’associer à la réalisation et la diffusion du livret blanc de l’étude de faisabilité (PNR).**

4 – Comité de sélection du reportage photographique

Un comité de sélection s’est tenu le 14 mars afin de sélectionner les 60 photos du livre, un second est prévu pour choisir les 30 photos de l’exposition

Monsieur Taveau propose d’aller au bout de ce projet

Monsieur Dufour demande une plus grande prudence sur les prochaines décisions. Sans remettre en cause les qualités du photographe, les clichés réalisés ne donnent pas envie de venir sur le territoire. Il propose de retenir un thème pour la sélection des 30 photos de l’exposition : le passé et le présent et de faire apparaître clairement le territoire et non des photos abstraites. L’autre solution est de le prendre comme une œuvre artistique.

Monsieur Taveau explique que l’ancien directeur du PETR, Monsieur Dugres avait soumis

l'idée d'un reportage photo en donnant carte blanche au photographe. Avec le choix du photographe, on a fait le choix d'un style.

Madame Cuvelier propose que la réalisation de la suite du projet soit réabordé (livre et exposition) surtout si l'image qui en ressort est contreproductive pour le territoire.

Monsieur Taveau précise qu'il faut pouvoir finir le projet dans les meilleures conditions mais qu'il faut limiter les frais et revoir le nombre d'exemplaires du livre et sa diffusion.

Monsieur Laplanche précise que le projet bénéficie de fonds LEADER et que les livrables sont essentiels pour pouvoir percevoir réellement les fonds, au moins le livre.

Madame Delbouille indique que si l'on reste sur édition de 300 livres sans exposition, le reste à charge sera moins important de ce qui avait été prévu initialement.

Monsieur Cordier demande des précisions quant à la commande passée. Le constat est clair, le résultat de ce reportage ne satisfait pas les élus. Il souhaiterait comprendre si le problème provient de la commande ou s'il provient du photographe.

Madame Delbouille précise que la commande passée par l'ancienne direction du PETR laissait carte blanche au photographe. De plus, ce photographe a été approché par le PETR pour son travail, son style.

Monsieur Cordier considère qu'il s'agit alors d'une subvention à un artiste.

Monsieur Dufour considère que les photos ont une valeur artistique mais ne représentent pas le territoire. Ceci est d'autant plus important que des secteurs entiers du Grand Beauvaisis sont manquants.

Madame Delbouille rappelle que la commande était peu détaillée, sans objectifs clairs et placée avant tout sous un angle artistique / philosophique. Aujourd'hui, des arbitrages sont nécessaires pour finir le dossier et ne pas perdre les subventions LEADER.

⇒ **Le comité syndical :**

- **Ne souhaite pas la réalisation de l'exposition initialement prévue**
- **Acte la nécessité de l'édition du livre photographique pour ne pas perdre la subvention LEADER**
- **Demande à ce que le nombre d'édition et la diffusion du livre photographique soit limitée au maximum afin de réduire les couts.**

II – AUDIT ET PROCESS

Madame Delbouille indique que le travail de « mise à plat » du PETR se poursuit. Celui-ci a commencé par le fond, à travers un travail de repositionnement de la structure par rapport au CGCT mais aussi par rapport au paysage institutionnel local. Ainsi le projet de territoire initial a été retravaillé avec les EPCI afin qu'il corresponde aux besoins et attentes du territoire.

Une autre « mise à plat » doit se mettre en place sur la forme. En effet, le passage du statut d'association de l'Association de Pays du Grand Beauvaisis (APGB) au statut d'établissement public du PETR entraîne des changements conséquents. Ainsi, des manquements aux obligations légales ont été repérés. Ce chantier étant spécifique et relatif aux fondations du PETR (administratif, financier et RH), le principe d'un accompagnement par un cabinet spécialisé a été retenu au comité syndical du 10/02/2022.

De nombreux échanges se sont tenu avec de possibles prestataires : KPMG, Sémaphore, HYBIRD, centre de gestion notamment.

L'objectif est donc d'appréhender de manière complète les obligations légales qui s'imposent au PETR, de les comparer aux pratiques actuelles et de cibler les améliorations nécessaires. Ainsi des fiches process pourront être mise en place et appliquée par l'équipe.

De plus, et afin d'anticiper la suite du travail, la mise en place d'une convention de prestation de services avec la CAB est en réflexion. Cette convention pourrait porté sur le domaine « ressource » : marché public, service juridique, service informatique, RH afin de bénéficier des savoirs faire présents sur le territoire sans alourdir la masse salariale du PETR.

En attendant la réalisation de l'Audit, des améliorations ont déjà été mises en place dès octobre 2021 : mise en place d'une note de synthèse, de comptes rendus, améliorations de délibérations, organisation des pouvoirs, suivi des convocations, affichages, mise en place de procès-verbal etc

Monsieur Taveau précise que cet audit externe permettra de se mettre en règle

⇒ **Le comité syndical :**

- **Acte la poursuite des travaux relatifs à l'audit**
- **Acte la poursuite des travaux relatifs à la convention de prestations de services avec la CAB sur la dimension « ressource ».**

III – PROJET TERRITOIRE APPROFONDI

Madame Delbouille expose le contexte relatif au projet de territoire du PETR.

Un projet de territoire a été validé le 23 juin 2021. Il était le résultat du processus d'élaboration lancé en novembre 2019. Il comprenait 16 actions dont 4 seulement font l'objet d'une définition et d'une budgétisation prévisionnelle, marquant le non aboutissement de la démarche.

La convention territoriale (obligation du CGCT) liant le PETR et ses EPCI membres pour la mise en œuvre du projet de territoire ne pouvait donc pas être établie ainsi que le processus de validation (EPCI, conseil départemental / régional, conférence des maires, conseil de développement)

Des besoins d'approfondissement ont été repérés et la reprise du projet de territoire en interne a été validé en CS du 10/10/2021 et du 14/12/2021. Une conférence des EPCI s'est tenu le 24/01/2022 validant les approfondissements du projet de territoire proposés et donc le repositionnement de la structure PETR sur les domaines de la connaissance territoriale et des stratégies long terme à l'échelle du bassin de vie du Grand Beauvaisis.

Ce travail a permis d'établir le ROB 2022 dont le débat s'est tenu en CS du 10/02/2022.

Il est nécessaire de revenir ce jour sur les approfondissements du projet de territoire proposés afin de permettre la réécriture de celui-ci à partir des grands principes exposés ci-après :

- AXE MAJEUR 1 : CREER LES CONDITIONS D'UN TERRITOIRE D'EQUILIBRE ENTRE URBAIN ET RURAL
 - Coordination des SCoT
 - Mise en place d'un observatoire territorial évolutif
 - Réalisation d'une étude juridique sur les effets des évolutions législatives sur la planification locale
 - Réalisation d'une étude mobilité et ferroviaire (évolution de l'étude sur les enjeux ferroviaires)
 - Réalisation d'un schéma de services (équipements, services, commerces) complémentaire à l'étude mobilité

- AXE MAJEUR 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
 - Préparation d'un schéma des zones d'activité économique et réalisation
 - Réflexions préalables à la réalisation d'un schéma de développement touristique et / ou à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire
 - Poursuite du programme LEADER et écriture de la nouvelle programmation

- AXE MAJEUR 3 : PROMOUVOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE
 - Mise en place d'un « Club Grand Beauvaisis » sur le thème de la transition écologique autour des initiatives des EPCI : CRTE / PCAET / EPE/ PAT / autres

- AXE MAJEUR 4 : PARTICIPER A L'ANIMATION TERRITORIALE EN GRAND BEAUVAISIS
 - Mise en place du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
 - Mise en place d'une réflexion / étude autour d'un schéma de santé (dont urbanisme favorable à la santé)
 - Mise en place et animation du Conseil de Développement en commun
 - Mise en place et animation de la conférence des maires
 - Suivi du projet de territoire et rapport annuel

Monsieur Taveau précise que ce travail était nécessaire afin de bien repositionner le programme de travail du PETR jusque la fin du mandat et de manière concertée avec les EPCI.

⇒ **Le comité syndical :**

- Valide les principes du projet de territoire approfondi tels qu'exposés
- Permet la reprise de la rédaction en interne du volet action du projet de territoire
- Acte la poursuite des travaux relatifs au processus de validation (conférence des maires du PETR, démarches au sein des conseils communautaires des EPCI, reprise des statuts du PETR et recomposition de ses commissions)

IV – DELIBERATIONS PROPOSEES

A) ADMINISTRATIF – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION

Madame Vain précise que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il est établi par la Trésorerie de Beauvais, il doit être voté préalablement au compte administratif. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par la Trésorerie, est conforme au compte administratif du PETR. Le résultat net de l'exercice s'élève à 335 898,74 € (pour l'ensemble des sections).

Madame Cuvelier demande l'origine de la non réception des subventions pour un montant de + 195 000 €

Madame Vain précise que ce sont les subventions LEADER qui mettent plus longtemps à arriver

- ⇒ **Le comité syndical :**
- Adopte à l'unanimité le compte de gestion

B) ADMINISTRATIF – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame Vain précise que le président ne pouvant présenter et voter le Compte Administratif, l'assemblée délibérante nomme Mr Jean-Pierre Estienne, vice-président du PETR, pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2021. Le Compte Administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le Compte Administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il est proposé d'inscrire les affectations au Budget Primitif de la manière suivante :

- 335 051,62 € au compte 002 (recette de fonctionnement)
- 847,12 € au compte 001 (recette d'investissement)

- ⇒ **Le comité syndical :**
- Adopte à l'unanimité le compte administratif

C) ADMINISTRATIF – BUDGET PRIMITIF : DELIBERATION PORTANT EXAMEN ET APPROBATION

Madame Vain précise que le budget primitif est présenté en deux sections, la section fonctionnement et la section investissement, classé par nature, chapitre par chapitre et reprend les résultats d'exercice de l'année N-1. Le 20 octobre 2021 a été adopté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique au 1^{er} janvier 2022. Le 14 décembre 2021 a été adopté le règlement budgétaire et financier. Le 10 février 2022 s'est tenu le débat d'orientation budgétaire pour tant sur le ROB. Le 23 mars 2022 ont été adoptés le compte administratif et le compte de gestion ainsi que les reports au compte 001 pour un montant de 847,12 € et au compte 002 335 051,62 €.

- ⇒ **Le comité syndical :**
- Adopte à l'unanimité le budget primitif

D) ADMINISTRATIF – APPEL A COTISATION AUX MEMBRES DU PETR

Madame Vain précise que selon l'article 14 des statuts du PETR « la contribution est exprimée pour tous les membres en euros / habitant (selon le dernier recensement de l'Insee). Cette contribution est fixée chaque année lors de l'établissement et du vote du budget primitif. » ;

Au regard du dernier recensement de la population, le nombre d'habitants actualisé pour le PETR du Grand Beauvaisis est de 180 137 habitants. Suite au DOB sur le ROB, le projet de cotisation proposé pour 2022 est de 1,40 € par habitant. Pour rappel, la cotisation pour 2021 était de 0,84 € par habitants.

- ⇒ **Le comité syndical :**
- Adopte à l'unanimité l'appel à cotisation

**E) CREATION POSTE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :
ASSISTANTE DE DIRECTION**

Madame Delbouille indique que compte tenu des évolutions de la structure PETR et de la mise en place des obligations légales, il est nécessaire de compléter l'équipe du PETR sur le volet administratif. Il est proposé de reconduire Madame Vain au-delà du remplacement du congé maternité de Madame Paret pour une durée de 6 mois. Ainsi, il est proposé de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'assistante de direction à temps complet à raison de 35/35e dans les conditions prévues à l'article 3 I de la loi n° 84-53 précitée.

- ⇒ **Le comité syndical :**
- Adopte à l'unanimité la création de poste

**F) GAL LEADER – DEMANDE DE SUBVENTION INGENIERIE GAL – PERIODE DU
01/01/2022 AU 31/12/2023**

Monsieur Laplanche précise que le PETR sollicite un accompagnement financier de l'Autorité de gestion des Fonds Européens 2014-2020 dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire pour la période du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2023 à hauteur de 100 000,00 € HT sur une assiette subventionnable de 125 000,00 € HT. Ce coût global inclut les frais de personnel, les frais professionnels, les fournitures et le mobilier, les frais de communication, les frais de réception, les adhésions, etc. (tel que signé dans la convention tripartite entre le GAL – AG – OP).

- ⇒ **Le comité syndical :**
- Adopte à l'unanimité la demande de subvention

VI – DIVERS

Monsieur Vanysacker souhaite aborder le sujet des modalités horaires des comités syndicaux du PETR qui n'est pas propice à la participation des élus en activité ?

Monsieur Taveau propose que le fonctionnement reste inchangé jusque l'été (fin du quorum réduit pour cause de covid au 31 juillet 2022). Le sujet sera réabordé en septembre en lien avec les objectifs d'atteinte du quorum.

Monsieur Devillers précise que des évolutions sont à venir quant aux représentants titulaires et suppléants de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis. Ils seront effectifs après avoir été délibérés au sein de l'EPCI

Fin de la séance

